

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 07 MARS 2023 -

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	25
Absents	02
Votants	25 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 MARS 2023

Présents : M. Bernard BOURGEOIS, M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, ~~Mme Florence MARTINAT~~, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, Mme Annette PIVERT, M. Christian CORRAIE, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAU, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, Mme Chrystèle FOUCHER, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, ~~Mme Pauline MESRE~~, M. Gaëtan BEUNARD.

Absents : Mme Florence MARTINAT, Mme Pauline MESRE.

Délégations : Mme Florence MARTINAT avait délégué ses pouvoirs à M. Martial CHAINEAU.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie HARDY est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

N ° Délibération	Date d'examen	Objet	Décision
D/2023/018	07/03/2023	Ouverture de crédits 2023 n° 2 - Dépenses d'investissement - Budget principal	Approuvée
D/2023/019	07/03/2023	Rénovation énergétique de l'école Jean Moulin - Modification du plan de financement	Approuvée
D/2023/020	07/03/2023	Convention de partenariat 2023-2024 avec la Fédération Départementale de Familles Rurales pour la gestion de l'accueil de loisirs	Approuvée
D/2023/021	07/03/2023	Détermination des commissions - Modifications	Approuvée
D/2023/022	07/03/2023	Création d'un poste de directeur périscolaire	Approuvée
D/2023/023	07/03/2023	Suppression d'un emploi d'adjoint administratif	Approuvée

AFFICHÉ LE : 12/03/2023



FAIT A LOIRON-RUILLÉ,
LE MAIRE
BERNARD BOURGEOIS